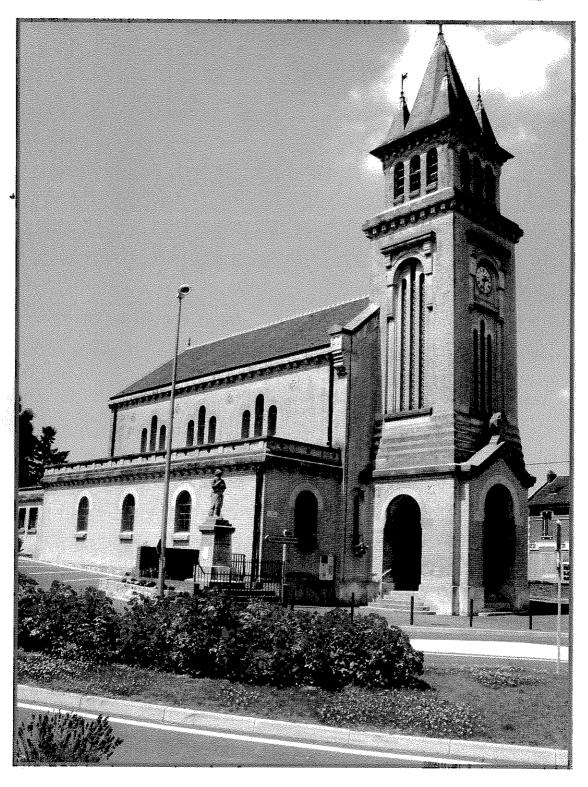
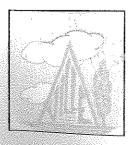
VILL INFOS





N° 61 3ème trimestre 2009

La mairie vous informe



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en JUILLET, AOUT et SEPTEMBRE 1993 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur seizième anniversaire. Se faire recenser est obligatoire. Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et au permis de conduire.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues en mairie à partir du mois de septembre et jusqu'au 31 décembre. Se munir de sa carte d'identité et de son ancienne carte.

Les jeunes gens qui auront 18 ans avant le 1er mars 2010 sont en principe inscrits d'office. Ils recevront un avis confirmant leur inscription.

Si vous venez d'arriver à Ville, sachez que votre inscription sur les listes électorales de la commune ne se fera pas automatiquement. <u>Vous devez en faire la demande à la mairie</u>.

LA TOITURE, ON L'INAUGURE!

Les travaux de réfection de l'église sont terminés. L'inauguration aura lieu le samedi 19 septembre à la salle polyvalente.

Nous remercions toutes les personnes qui ont adressé un don à la Fondation du patrimoine pour cette restauration.

TRAVAUX EN VUE

- ♦ La réalisation des travaux d'accès handicapés à la mairie, à l'école et à l'église aura lieu dans le courant de l'automne. Les personnes à mobilité réduite pourront accéder plus aisément à ces bâtiments. Une place de parking leur sera réservée.
- Du nouveau pour l'éclairage public : 35 lampes seront renouvelées ou ajoutées pour combler les « trous noirs » dans le village. Les projecteurs du parking de la salle polyvalente seront remplacés par des ampoules de plus faible consommation (d'où une économie d'énergie et de coût) mais avec la même efficacité.

ENTRETIEN DES DEVANTURES

Une devanture de maison propre et soignée, voire fleurie est plaisante. Les employés de la commune nettoient et désherbent périodiquement les trottoirs et les caniveaux. **Mais chacun est responsable de sa propre devanture** et doit veiller à en faire l'entretien courant: désherbage, nettoyage des déchets qui peuvent traîner çà et là sur le trottoir et même dans le caniveau, et déneigement en hiver. Si chacun y met du sien, notre village n'en sera que plus agréable.

LES SOIREES « BARBECUES »

Quoi de plus sympathique qu'un après-midi ou une soirée barbecue entre amis ou en famille dans son jardin.

Restez vigilants! Une flammèche est vite envolée sur l'herbe sèche avoisinante ou dans les ballots de paille du champ voisin.

Evitez les jours de grand vent et gardez un œil attentif sur le foyer.

Ayez à portée de main, un tuyau d'arrosage, au cas où!

Surveillez aussi les enfants : ils ont vite fait de se rapprocher du feu!

Et avant de se quitter et de rentrer chez soi, vérifiez que les braises sont éteintes.



ETAT CIVIL

Naissance

Zoé MARAY, le 6 juin

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 MAI 2009

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet - Avot – Gimaret – Brunel - Cresson – Bonenfant – Delenclos - Loir - Lejop - Muchembled – Colinet.

Absents excusés: M. Talon, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Cresson

Compte rendu de la réunion du 3 avril 2009 adopté.

INDEMNITE DE LOGEMENT INSTITUTEURS

Le conseil municipal à l'unanimité propose une revalorisation de 2%, du taux de l'indemnité de logements des instituteurs pour l'année 2009.

NOM DU GROUPE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré et conformément à la décision prise en 2001 conjointement avec les enseignants, le conseil municipal à l'unanimité décide de donner le nom de «Louis Lambert Semé», premier instituteur de la commune en 1794, au groupe scolaire de Ville.

ACCEPTATION DE RECETTES

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la somme de 340 € provenant du remboursement des places de spectacle payées par la commune à l'Espace jean Legendre de Compiègne.

ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'organisation des élections européennes, le dimanche 7 juin prochain. Les tours de bureau sont mis en place.

POINT SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Des réunions concernant l'assainissement, l'eau potable, les cours d'eau et la sécurité ont déjà eu lieu. Dans le courant du mois de juin, des réunions seront organisées concernant le sport, la culture, l'école et la voirie.

A la fin de la phase de concertation et de réflexion, une rencontre aura lieu en juillet avec tous les maires et conseillers municipaux de chaque commune pour leur présenter la synthèse des travaux des différentes commissions.

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le tarif de location de la salle polyvalente pour les personnes extérieures à la commune comme suit :

- Week end (du vendredi 15 heures au lundi 8 heures):
 750 €
- La journée supplémentaire : 250 €
- La caution est fixée à 750 €
- Le gaz et l'électricité seront facturés comme suit :

Pour l'électricité: 0.16 € le KW (le compteur sera relevé lors de la remise des clefs et lors de leur reprise) Pour le gaz, jusqu'à 300 litres : compris dans le prix de location

Consommation au-dessus de 300 litres : 1.40 € le litre (le compteur sera relevé lors de la remise des clefs et lors de leur reprise)

STAGE CNFPT

Le conseil municipal décide de fixer à 100 € la participation du Centre National de la Fonction Publique Territorial pour l'occupation de la salle polyvalente (petite salle) du 22 au 25 juin 2009 pour l'organisation d'un stage réservé au personnel territorial, soit 25 € par jour.

SPECTACLE ESPACE JEAN LEGENDRE

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'organisation d'un spectacle à Ville, le dimanche 8 novembre après-midi, par l'espace Jean Legendre. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention correspondante.

SOLIDARITE « CONTINENTAL »

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de l'association qui s'est créée en solidarité pour les employés de « Continental » demandant une subvention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis défavorable pour une subvention mais décide de proposer à l'association un emplacement gratuit lors de la brocante de septembre.

REUNION DU 5 JUIN 2009

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet – Talon – Avot - Brunel - Cresson – Bonenfant – Delenclos - Loir - Lejop – Colinet.

<u>Absent excusé</u>: Mme Gimaret, procuration à Mme Hallu – M. Muchembled, procuration à M. Barbillon.

Secrétaire de séance : M. Cresson

Compte rendu de la réunion du 22 mai 2009 adopté

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ACCES HANDICAPES A LA MAIRIE ET A L'EGLISE

Monsieur le maire indique au conseil municipal que la subvention pour les travaux d'aménagement d'un accès handicapés à la mairie et à l'église ayant été accordée par le Conseil général de l'Oise, il conviendrait de réaliser les travaux. Il indique que ces travaux peuvent faire l'objet d'un marché passé sur procédure adaptée en application du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la réalisation des travaux d'aménagement d'un accès handicapés à la mairie et à l'église en 2009.
- Décide de procéder à la dévolution des travaux selon un marché passé sur procédure adaptée.
- Autorise le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces travaux ainsi que le marché à venir.

PAIEMENT D'UNE FACTURE AVEC REMBOURSEMENTS ECHELONNES

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la difficulté rencontrée par Mr José Quatrevaux, employé par la commune, pour régler en totalité une facture de gaz d'un montant de 1 430.06 € suite à son déménagement. Il propose que la commune paie cette facture et qu'un prélèvement de 100 € soit effectué sur le salaire de Mr José Quatrevaux pour remboursement de cette somme à la commune jusqu'à extinction de la dette en totalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide de payer à la société Antargaz la somme de 1 430.06 € correspondant à la facture due par Mr José Quatrevaux.

Décide de prélever mensuellement la somme de 100 € sur le salaire de Mr José Quatrevaux, après avoir recueilli son accord écrit, pour remboursement de cette somme à la commune jusqu'à extinction de la dette en totalité.

Autorise le maire à signer le mandat et les titres de recette correspondants.

JURY DES VILLAGES FLEURIS

Eliane Avot se propose pour faire partie du jury du concours des villages fleuris de la CCPN comme les années précédentes.

RESEAU DE SANTE « BIEN VIEILLIR CHEZ SOI »

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la constitution du Réseau de santé pour personnes âgées du Noyonnais-Ressontois « Bien Vieillir chez soi ».



INFOS DIVERSES

Les conditions de prise en charge des transports de malades en taxi changent !

Depuis le 1^{er} avril 2009, les conditions* de prise en charge des transports de malades en taxi changent. Pour que le trajet en taxi puisse être remboursé, l'entreprise doit désormais avoir signé une convention avec l'Assurance Maladie.

Un logo, obligatoirement placé sur la vitre arrière droite du véhicule, signale que le taxi est bien conventionné

Pour connaître la liste des taxis conventionnés, l'assuré peut appeler sa Caisse au 3646. Au cours du 2ème semestre 2009, cette information sera également disponible sur <u>www.ameli.fr</u> Espace "Assurés"> Rubrique "Adresses et tarifs des professionnels de santé".

* Rappelons que l'Assurance Maladie peut prendre en charge les frais de transport sous certaines conditions, dans la limite des tarifs en vigueur, les frais de transport uniquement s'ils sont prescrits par un médecin et ce avant le déplacement. C'est lui qui choisit le mode de transport le mieux adapté à l'état de santé de son malade et à son degré d'autonomie.

Pour tous renseignements sur les transports, mode de transport, conditions de prise en charge, remboursements ... : Vous pouvez appeler le 3646 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8 à 18 heures ou vous connectez sur <u>www.ameli.fr</u>, le site Internet de l'Assurance Maladie, espace « Assurés » rubrique > soins et remboursements > Combien serez-vous remboursé ? > Frais de transport, mode d'emploi.





Suivez vos remboursements en temps réel sur le site Internet de l'Assurance Maladie

www.ameli.fr

BEAUVAIS

Sur le site Internet de l'Assurance Maladie <u>www.ameli.fr</u>, créez dès maintenant votre « **compte ameli** ». Sur cet espace personnalisé et confidentiel, vous pourrez ainsi, en quelques clics :

Suivre en temps réel vos remboursements. Plus besoin d'attendre votre relevé papier pour connaître, en détail, le remboursement de vos consultations, examens, médicaments ou suivre le versement de vos indemnités journalières. De plus le 1^{er} jour de chaque mois, vous pouvez consulter le relevé de vos remboursements du mois précédent, ainsi que ceux des cinq derniers mois.

Nouveau ! Télécharger vos relevés mensuels de prestations.

Savoir où vous en êtes de vos participations forfaitaires et franchises.

Utiliser le formulaire de contact pour un échange d'information avec votre Caisse d'Assurance Maladie, 24h/24 et 7 jours/7.

Nouveau! Effectuer en ligne certaines démarches courantes sans avoir à vous déplacer (demander une carte européenne d'assurance maladie, une attestation de droits, une attestation de pajement d'indemnités journalières, déclarez un changement d'adresse...).

Bientôt! visualiser le paiement des pensions d'invalidité.

Mode d'emploi pour accéder à votre « compte ameli »...

Munissez-vous de votre numéro d'immatriculation et de votre code confidentiel*.

Rendez-vous ensuite sur <u>www.ameli.fr</u> espace « **Vous êtes assuré** » puis « **Accéder à votre compte** » et laissez-vous guider !

*Si vous avez perdu votre code confidentiel ou si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez en faire la demande directement sur <u>www.ameli.fr</u> espace « Vous êtes Assuré » puis « Accéder à votre compte » ou par téléphone au 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Sur www.ameli.fr, le suivi de vos remboursements en temps réel... En quelques clics, c'est tout de même plus pratique!

INFOS DIVERSES

RESULTATS DE LA DERNIERE ANALYSE D'EAU du 19 mai 2009

Lieu de prélèvement : Mairie

17.3°c 25	
6.85 unité pH	9
0.21 mg/LCl2	
0.24 mg/LCl2	
Résultat Norme	
< 1 n/ml	
1 n/ml	
0 n/100ml 0	
0 n/100ml	0
0 n/100ml	0
0	
< 0,1 NFU	2
< 5 mg/1 Pt	15
0	
739 μS/cm	> 1000
825 μS/cm	> 1100
< 20 μg/l	200
<10 µg/l	50
< 0.05mg/:	0.10
< 0.01 mg/l	> 0.50
< 2 mg/l	> 50
	6.85 unité pH 0.21 mg/LC12 0.24 mg/LC12 Résultat < 1 n/ml 1 n/ml 0 n/100ml 0 n/100ml 0 n/100ml 0 - 0,1 NFU < 5 mg/1 Pt 0 739 μS/cm 825 μS/cm < 20 μg/l <10 μg/l < 0.05mg/: < 0.01 mg/l

Conclusions sanitaires : Eau de bonne qualité batériologique et physico-chimique au regard des paramètres recherchés.

Permanences du Maire et des Adjoints 3ème trimestre 2009

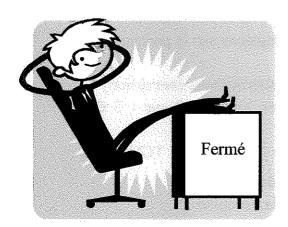
	SAMEDI	
Mr BARBILLON	11 juillet 5 septembre	
Mme HALLU	4 juillet 29 août	
Mr VALCK	18 juillet	
Mr TROUILLET	25 juillet 22 août	

Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi doivent prendre rendezvous en téléphonant au secrétariat au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34



HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30 Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34



ATTENTION!

Le secrétariat de mairie Sera fermé du 20 juillet au 20 août.

Du côté du Comité des Fêtes 💸

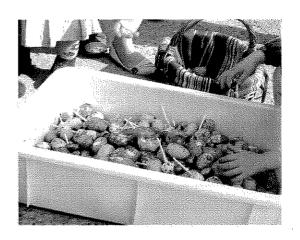


<u>Lundi de Pâques – La course aux œufs</u>



56 enfants, âgés de 2 à 10 ans ont répondu à l'invitation du comité des fêtes pour la chasse à l'oeuf organisée autour de la salle polyvalente, le 13 avril dernier.

Quelques minutes auront suffi à ces jeunes Villois pour ramasser près de 700 oeufs... répartis équitablement ensuite entre tous les participants.





14 JUILLET - PROGRAMME

9 heures : Cérémonie au Monument aux Morts suivie à la mairie de la remise des prix aux enfants entrant en 6ème

10h à 10h30 : Départ d'une RANDONNEE PEDESTRE Rendez-vous à la salle polyvalente. Jeux de piste et animations sur le parcours

13h : MECHOUI à la salle polyvalente (sur réservation)

Tarif : 13 € - Enfants jusqu'à 12 ans : 5 €

15 heures : JEUX GRATUITS OUVERTS A TOUS

Partie de pétanque Tir à la carabine Panier picard

8, 9 et 10 AOUT 2009 Sest la Fills



SAMEDI 8 AOUT

9 h - AUBADES et VELOS FLEURIS Départ rue de la Pâturelle

12h - Repas des enfants qui participent aux aubades à la salle polyvalente

17 h 30 : Remise des récompenses des vélos fleuris à la salle polyvalente



DIMANCHE 9 AOUT



16 h : Spectat de percussions et dans la multillaises

AVEC LA COMPAGNIE « PICARDOM »

Rond point de la place Henri Potet

21 h 30 - RETRAITE AUX FLAMBEAUX Rassemblement à la FOLLE EMPRISE



22H30: FEU D'ARTIFICE près de la salle

LUNDI 10 AOUT

16 h : Tours de manège gratuits pour les enfants de Ville



« VILLE FETE LA CAMPAGNE »







DIMANCHE 16 AOÛT 2009 DE 10H À 18H

Exposition sur plus de 15 hectares :

- Matériel agricole et tracteurs d'hier à aujourd'hui,
- Maquettes (8 maquettes et vente de miniatures),
- Marché campagnard (produits gastronomiques et artisanaux),
- Jeux gratuits,
- · Démonstrations de labour et moisson,
- Animaux de la ferme et balades en poneys,
- Buvette et restauration sur place.

Entrée et parking gratuits pour les visiteurs Emplacements gratuits pour les exposants Pour tout renseignement s'adresser à :

- Christian DENIZART au 03 44 09 38 85
- Carole CRINON au 03 44 09 29 16

<u>A VOS CRAYONS</u>

Dans le cadre de la journée « Ville fête la campagne » le comité des fêtes organise pour tous les enfants du regroupement scolaire

UN CONCOURS DE DESSIN Sur le thème de la ferme, l'agriculture et la campagne

Les dessins seront exposés lors de cette journée qui se déroulera en pleine nature. Tous les participants seront attendus sur place à 11 h 30 pour être récompensés...

alors à vos crayons!

Les dessins sont à déposer dans la boite aux lettres de la mairie avant le 10 août (Ne pas oublier d'indiquer ton nom, ton prénom, ton âge et ton adresse au dos du dessin)

17ème BROCANTE Foire à Tout

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES AU PROFIT DU CCAS DE VILLE AUTOUR DE LA SALLE POLYVALENTE



Cette fois, c'est sûr, vous allez la faire, la brocante!

Vous allez ressortir des placards tous les vieux machins, les anciens trucs et les kyrielles de choses que vous n'utilisez plus mais qui pourraient encore servir à quelqu'un:

- La cafetière que la tante Lucienne vous a offerte pour vos quarante ans et qui est encore dans somemballage vu que vous en avez déjà une.
- Le service à thé un cadeau de mariage qui est sur une étagère dans le fond du garage depuis combien de temps déjà ?
- Le vélo du petit dernier qui va sur ses trente six ans et que vous gardiez au cas où.
- Le banc de musculation, acheté du temps où vous aviez décidé de vous remettre en forme ... Ca y est, tout est là ? Alors inscrivez-vous !

Retenez bien ces dates.

Cette année,
aucune autre information
ne sera distribuée!



Emplacements:

8 euros les 3 mètres 2 euros le mètre supplémentaire demi-Tarif pour les habitants de Ville RÉSERVATIONS:

MAIRIE DE VILLE (TÉL.03 44 09 24 04)

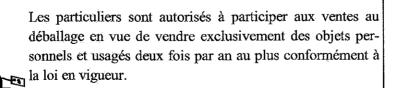
Lundi 24 août - Vendredi 28 août Lundi 31 août - Jeudi 3 septembre entre 18h30 et 19h30

(SE MUNIR DE SA CARTE D'IDENTITÉ ET DE LA LISTE DES OBJETS EXPOSÉS)

Attention!

les brocantes sont réglementées.

Une autorisation exceptionnelle de vente vous est remise lors de votre inscription.



Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente ou à l'échange des biens non conformes aux règles -vente d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables...

Vous n'avez rien à vendre?

La brocante est ouverte de 8 heures à 18 heures.

Venez y faire un tour! Vous trouverez sans doute quelque chose à acheter.



Buvette et restauration sur place

Les nouvelles du Foyer Rural

Ce qui c'est passé au printemps

La randonnée des « Gros Mollets »

organisée par la Commission Culturelle a rencontré son succès habituel.

Cette année, elle nous a emmenés dans la côte des Bar pendant 3 jours.

Circuits entre vignes et bois, visite de la cristallerie de Bayel, et pour terminer la visite de Colombey les Deux Églises.

Le dimanche 31 mai,

était organisé le Rallye touristique sur la journée et un concours de boules l'après midi.

Les participants étaient satisfaits de cette agréable journée et repartaient avec leurs récompenses.



Une petite pause et c'est reparti!

Merci aux généreux donateurs qui ont sponsorisé ces 2 manifestations.

La bibliothèque reste ouverte tout le mois de juillet.

Profitez de cette occasion pour la visiter et repartir avec des ouvrages qui vous permettront de passer de bonnes vacances en lecture.



Reprise des activités la saison prochaine

Inscriptions et adhésions aux activités

le mardi 22 septembre de 18h à 19h30 salle polyvalente de Ville.

Badminton

le mardi et le jeudi
de 19h à 21h
salle polyvalente
à partir
du jeudi 24 septembre.



Atelier danse folk

le mercredi de 19h30 à 21h salle polyvalente, à partir du mercredi 30 septembre. Randonnée pédestre

le dernier dimanche du mois, rendez vous sur la place de l'église de Ville, départ à 9h précise.



Bibliothèque

le lundi de 18h à 19h30 et le vendredi de 16h à 17h30, réouverture le vendredi 4 septembre.



Vous souhaitez faire du tennis de table,

6 tables de compétitions vous attendent avec impatience à la salle polyvalente.

Les activités et le programme de nos manifestations, sont consultables sur notre blog: http://foyerruraldeville.hautetfort.com

Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre par courriel à frv-asso@orange.fr

Le Foyer Rural de Ville vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous en septembre.



La Compagnie d'Arc

Jean-Baptiste BERNARD, succédant à Savinien COLINET, est devenu ROITELET pour l'année 2009 à la 6ème halte et à la 12ème flèche.

Le 9 mai, s'est tenue l'assemblée générale, le bureau est reconduit.

Nouvelle recrue en la personne de Lilas COLINET qui a pris une licence « découverte .» Savinien COLINET s'est illustré au tir à la truite de Salency (meilleur noir dans sa catégorie) et au tir particulier de Chiry.



TIRS DE L'ÉTÉ

- ⇒ A Ville: Prix de la Reine et du Roitelet, le 14 juin Prix de la Connétable, le 27 juin Prix des Capitaines, le 4 juillet Prix des Chevaliers, le 2 août
 - ⇒ A Salency, le 17 juillet
- ⇒ A Morlincourt, le 24 juillet
- ⇒ A Seringes et Nesles (prix du Bouquet), le 26 juillet



La compagnie participera à « Ville fête la campagne », le 16 août. Elle ne tiendra pas de stand à la brocante.

LES GAIS VILLE A JOIE

Venez nous rejoindre les jeudis à la salle pour un bon moment de convivialité!



CALENDRIER DE NOS REUNIONS pour le 3ème trimestre

JUILLET	Jeudi 2	Jeudi 16	Jeudi 30
AOUT	Jeudi 13	Jeudi 27	
SEPTEMBRE	Jeudi 10	Jeudi 17	24

Pour tous renseignements, s'adresser à Madame Yvonne Talon tél. 03 44 09 24 14



Le dimanche 9 août, à 10h30, la messe de la fête patronale sera célébrée à la mémoire de Jean de Ville. Une tradition qui avait été oubliée.

A sa mort, en 1267, Jean de Ville, seigneur de Ville et comte de Nouvion, fit la donation d'une pièce de terre appelée « le marché des pauvres » située à Nouvion le Comte dans l'Aisne. La gérance de cette terre était confiée aux religieux de l'abbaye de Prémontré qui la louaient aux conditions suivantes : le fermier devait chaque année à la Saint Martin, le 11 novembre, verser 10 livres aux religieux.

En contrepartie, ceux-ci devaient :

• faire célébrer un service pour le repos de l'âme du seigneur donateur.

◆ Donner aux pauvres « 120 setiers de bon blé agnier, sec, bien vanné, loyal et marchand », 2/3 pour Nouvion le Comte, 1/3 pour Ville.

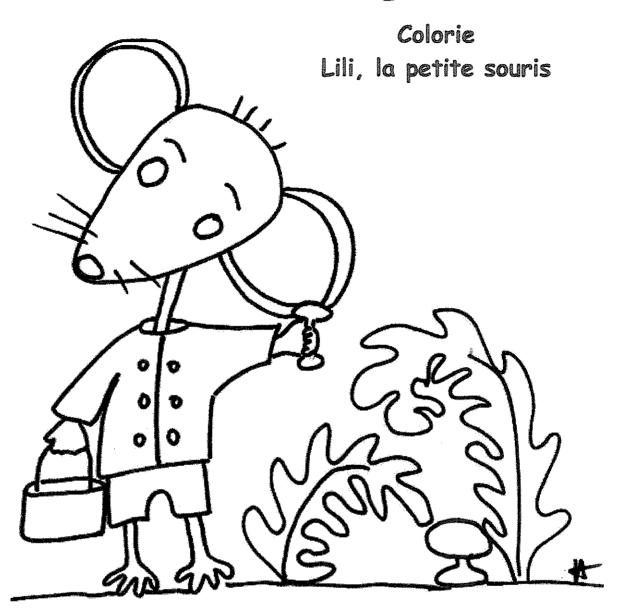
En 1841, d'un commun accord devant Maître Baudhuin, notaire, les deux communes se partagent les terres. A Ville, elles reviennent au CCAS qui en perçoit les fermages.

L'acte précise que Ville devait contribuer pour 1/3 aux frais du service solennel à la mémoire de Jean de Ville. En 1905, avec la séparation de l'église et de l'état, la tradition est abandonnée.

Le 15 juillet 1966, une grand messe fut célébrée pour obéir à cette obligation.

Cette année, la tradition est reprise grâce à des dons privés. Elle devrait se perpétuer.

Le coin des juniors



C'est Lili, la petite souris Qui va cueillir des radis Elle en trouve un Elle en trouve deux Elle en trouve trois Le premier,
elle le mange avec du pain
Le deuxième,
avec un grain de raisin
Le dernier,
elle le donne à son cousin

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Didier Delenclos - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tel 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email Mairie.ville@wanadoo.fr Site Internet : http://mairie.de.ville.free.fr